



Conseil national de l'information géographique

Paris, le 9 octobre 2012

PROJET

Mandat de la commission « GeoPos » (géopositionnement) du Conseil national de l'information géographique

1. Contexte

Héritière du groupe de travail « Localisation en mer » créé en 1970 et intégrée au CNIG dès sa création en 1985 sous le nom de commission « Positionnement statique et dynamique », la commission GeoPos mandatée en 2007 se veut un groupe de travail et d'échange autour du géopositionnement, en particulier le positionnement utilisant les constellations GNSS mais pas exclusivement.

2. Mission et objectifs

Le Conseil national de l'information géographique confie à la commission « GeoPos », la mission de mener des travaux relatifs aux « techniques de géopositionnement à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace ».

La commission GeoPos est chargée d'étudier tout type de problèmes liés au géopositionnement dans tous ces environnements, d'objets fixes ou mobiles. Le domaine considéré inclut en particulier :

- Les systèmes de mesure satellitaires, inertiels, optiques et radio (topométrie, radionavigation,..), téléphones portables...
- Les méthodes de traitement, y compris l'hybridation
- Les applications (positionnement statique, dynamique, temps réel..)
- Les principaux domaines d'utilisation (information géographique, navigation maritime et aérienne, transports terrestres, localisation individuelle...)

Elle constitue notamment une plate-forme d'approfondissement, de mutualisation et de diffusion des connaissances en la matière. Pour ce faire la commission assurera :

- La **veille technologique et échanges d'expérience** avec l'étude de l'évolution des processus, des matériels et des logiciels et en se tenant informée régulièrement des avancées en matière de Recherche et Développement dans les domaines liés à sa thématique et en particulier sur les GNSS.
- Le **suivi des besoins des utilisateurs**.
- Le **recueil et la diffusion d'informations**.
- Le **suivi des formations** et de leur adaptation aux évolutions technologiques.

- Le **suivi des travaux de normalisation** relatifs au géopositionnement.

3. Organisation et fonctionnement

Le règlement intérieur du CNIG s'applique à l'organisation et au fonctionnement de la commission GeoPos.

La commission se réunit en réunion plénière au moins deux fois par an. Les réunions sont hébergées par l'un de ses membres. Ces réunions sont l'occasion de faire intervenir des orateurs invités sur un thème donné que ce soit au titre de la veille technologique ou d'échanges d'expériences et d'établir l'état d'avancement des différentes activités en cours dans les groupes de travail en regard de ses missions énoncées ci-dessus. De façon générale, le président de la commission peut inviter à participer aux séances toute personne intéressée par un point de l'ordre du jour. Un compte-rendu circonstancié est rédigé à l'issue de chaque réunion, diffusé à la liste des membres et disponible sur le site web du CNIG.

L'IGN apporte son soutien pour l'animation et le secrétariat à hauteur de 0.1 ETP par an.

Afin de traiter des questions spécifiques, des groupes de travail sont proposés autant que de besoin par les membres et leur intérêt et leur forme sont discutés en réunion plénière de la commission. Un mandat précisant l'objectif, la composition et le programme de travail est alors établi par la commission. Un rapport final, clôturant le travail des groupes et proposant des recommandations éventuelles est établi et transmis au secrétaire permanent du CNIG.

La commission veillera à établir des relations avec d'autres organismes nationaux ayant des domaines d'intérêt communs, en invitant notamment ces organismes à se faire représenter au sein de la commission.

4. Programme de travail

Afin de remplir ses missions définies ci-dessus, la commission cherchera en matière de :

- **Veille technologique et échanges d'expérience**

- A recueillir auprès de ses membres ou à l'extérieur toute information technologique concernant d'une part les techniques existantes et les procédés opérationnels (état de l'art), et d'autre part les axes de recherche, de développements et de prospective.
- A susciter et à promouvoir des actions communes à ses membres pour l'expérimentation de matériels et de procédés.
- A suivre le développement et les évolutions des systèmes GNSS, en particulier des systèmes européens Galileo et EGNOS, et à faciliter leur utilisation auprès des communautés liées à l'information géographique et au géopositionnement.
- A suivre les manifestations et colloques internationaux et à faciliter la diffusion d'informations via ses membres qui y participeraient au titre de leur organisation.
- A organiser régulièrement des forums de présentations et de discussions
- A suivre d'une manière plus générale des activités similaires développées dans d'autres pays, dans un cadre européen et international.

- **Suivi des besoins des utilisateurs**

- A recueillir les besoins des utilisateurs au travers d'enquêtes spécifiques ou de remontées d'informations de la part des distributeurs de matériels.

- **Recueil et diffusion d'informations**

- A effectuer un suivi des différents types de matériels et logiciels qui existent sur le marché.
- A constituer des recueils pour permettre l'accès et l'utilisation de différentes bases de données utiles en matière de géopositionnement.
- A contribuer à la réalisation et à l'édition d'ouvrages de référence sur les méthodes de géopositionnement et de manuels pratiques pour opérer sur le terrain et traiter les données.
- A susciter l'organisation de colloques et de séminaires nationaux ou internationaux.
- A maintenir à jour l'information mise à disposition à partir du site Web du CNIG : mandat de la commission, liste des membres, ordre du jour et compte-rendu des réunions, présentations effectuées, mandats et rapports des groupes de travail...

- **Suivi des formations**

- A mettre en place de manière périodique un groupe de travail chargé de faire à un instant donné l'inventaire des formations et stages existants en matière de géopositionnement et d'en diffuser largement l'information afin de promouvoir le domaine et de faciliter les contacts entre les formateurs et les étudiants.

- **Suivi des travaux de normalisation.**

- A demander aux membres qui participent à des groupes de normalisation dans les domaines liés à sa thématique d'informer régulièrement la commission de l'avancement des travaux de ces groupes.
- A suivre les tendances en matière de normalisation et à encourager ses membres à participer aux nouveaux groupes en création, voire à contribuer à leur mise en place.